

Transactions sur actions propres
Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 20 janvier 2025 au 24 janvier 2025 (inclus)
Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 20 janvier 2025 au 24 janvier 2025 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 14 mars 2025) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 130.561 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
20/01/2025	981	66,14	65,80	66,40	64.885	AQEU
20/01/2025	6.804	66,02	65,80	66,40	449.227	CEUX
20/01/2025	2.009	66,01	65,80	66,40	132.610	TQEX
20/01/2025	14.695	66,13	65,80	66,40	971.733	XBRU
21/01/2025	1.057	66,15	66,00	66,20	69.918	AQEU
21/01/2025	7.946	66,13	66,00	66,20	525.457	CEUX
21/01/2025	2.077	66,12	66,05	66,20	137.323	TQEX
21/01/2025	14.468	66,15	66,05	66,20	957.064	XBRU
22/01/2025	810	66,55	66,45	66,65	53.907	AQEU
22/01/2025	6.215	66,54	66,35	66,75	413.564	CEUX
22/01/2025	2.246	66,53	66,35	66,60	149.422	TQEX
22/01/2025	15.619	66,54	66,35	66,75	1.039.251	XBRU
23/01/2025	1.138	66,41	66,15	66,55	75.577	AQEU
23/01/2025	8.440	66,40	66,10	66,60	560.451	CEUX
23/01/2025	2.342	66,39	66,10	66,60	155.487	TQEX
23/01/2025	17.681	66,44	66,10	66,60	1.174.796	XBRU
24/01/2025	776	66,40	66,10	66,90	51.528	AQEU
24/01/2025	6.941	66,54	66,20	66,95	461.887	CEUX
24/01/2025	1.916	66,46	66,10	66,90	127.330	TQEX
24/01/2025	16.400	66,38	66,05	66,95	1.088.635	XBRU

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL



Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 20 janvier 2025 au 24 janvier 2025 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 24 janvier 2025, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 13.360.918 actions GBL représentatives de 9,7 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la septième enveloppe est exécutée à hauteur de 64,5 %¹.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »² pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 500 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €16,3mds à fin septembre 2024. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable. En tant que société et investisseur responsables, GBL considère les facteurs ESG comme étant inextricablement liés à la création de valeur.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié composé d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés et alternatifs.

En ligne avec sa raison d'être delivering meaningful growth, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

¹ cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

² Prévus par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation